



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- : - : - : - : - : -

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MARS 2025

Date de convocation : le 14 Mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 110
Nombre de délégués présents : 63

Secrétaire de séance : M. Michel PELLETIER

TRAVAUX DE LA RÉGIE DU SYNDICAT DE LA VOIRIE – TARIFICATIONS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 MARS à 10 H 30,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Dominique BOUCARD ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : M. Roger TOMASSO ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : M. Elisée BRUNET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPÉ ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Michel REMPAULT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Patrick BOUILLON ; Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ; M. Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORTCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Jean-Michel CHATELIER ; M. Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ;

- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; Mme Nadine DILLENSEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Patrick CANIZARES ; M. Gaël CHARPENTIER ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Daniel FRADIN ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Jacques JAULIN ; M. Gérald VANEY ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Denis ROUYER ;
- CDA Royan Atlantique : M. Bernard POURPOINT ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Gérard PERRIN ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Philippe NEAU ;
- CDC Aunis Sud : M. François PELLETIER ;
- CDC du Bassin de Marennnes : M. Philippe MOINET ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC de la Haute-Saintonge : M. Bruno ROBERT ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc DAUGUET ;
- SIVOM Migron Villars Le Seure : Mme Agnès POTTIER ;
- SICN Montguyon et Montlieu la Garde : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- Département de la Charente-Maritime : M. Gérard PONS

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Alain SERIS ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Patrice BRIDIER ;
- Canton de l'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ; M. Dominique PAPPAY ; M. Philippe NERON ; M. Florent YON ;
- Canton de ROYAN : M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de SAINTES : M. Laurent CHANTOURY ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Thierry LESAUUVAGE ;
- CDA Royan Atlantique : M. Serge ROY ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Francis GRELLIER ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Joël DANSART ;
- CDC Aunis Sud : M. Olivier DENECHAUD ;
- CDC du Bassin de Marennnes : François SERVENT ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC Haute-Saintonge : Mme Cécile BIRON ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc COIFFÉ ;
- CDC Vals de Saintonge : Mme Annie POINOT-RIVIERE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM du Canton de Jonzac : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM St Bris des Bois St Césaire : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SIVU Brizambourg Bercloux Ecoyeux : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU Barzan Chenac St Seurin d'Uzet : M. Michel GENOUEL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommé désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant que le Syndicat de la Voirie dispose d'une régie de travaux composée d'environ 30 personnes.

Considérant que la régie réalise en campagne les travaux d'enduits superficiels, point à temps automatique, enrobeur projeteur et qu'elle réalise également tous types de travaux routiers notamment travaux de scarification, de renforcement et/ou de construction de chaussées nouvelles.

➤ **1 - Programmation des travaux :**

Monsieur le Président précise qu'un courrier électronique a été adressé fin février 2025 à l'ensemble des collectivités adhérentes dans le but de recenser les travaux envisagés en enduits superficiels, point à temps automatique, enrobeur-projeteur et autres travaux routiers.

Il poursuit en indiquant qu'une visite des lieux par l'interlocuteur du Syndicat de la Voirie en charge du secteur sera systématiquement programmée afin de conseiller la collectivité sur la technique envisagée pour les travaux et pour l'établissement des devis correspondants.

Le Syndicat de la Voirie mettra tout en œuvre pour tendre vers des volumes de commandes proches de ceux indiqués ci-après :

- 100 000 m² pour le programme d'enduits
- 1 200 000 m² pour le programme de point à temps automatique
- 90 jours de travail pour l'enrobeur projeteur

Concernant les travaux routiers, et en fonction des commandes déjà reçues à ce jour, le Syndicat de la Voirie envisage un volume d'activité à 2,6 M€, pour l'année 2025.

➤ **2 - Tarification des travaux :**

Monsieur le Président rappelle que la tarification des travaux de la régie est fonction des paramètres suivants :

- ❖ Prix du bitume
- ❖ Prix des granulats
- ❖ Prix de revient des matériels
- ❖ Coût de la main d'œuvre

La variation de ces différents paramètres est la suivante :

❖ **Le prix du bitume :**

Celui-ci tient compte de la fluctuation de l'indice bitume, qui a oscillé en 2024 de manière moins exponentielle qu'en 2023

Oscillation de la valeur de l'indice Bitume (valeur haute comparée à valeur basse) en 2023 : 35 %.

En 2024, cette oscillation a été de 21 %.

L'historisation des données de cet indice, la transposition de la courbe de fluctuation sur les années précédentes et l'actualité géopolitique particulièrement incertaine laissent présager un coût du bitume élevé dont l'indice BI pourrait atteindre 250 en 2025. On observe que l'indice de mars 2025 n'avait pas été atteint depuis septembre 2023.

EVOLUTION INDICE BITUME DEPUIS JANVIER 2023

❖ **Le prix des gravillons, calcaires et diorites :**

Le renouvellement du marché au 1^{er} janvier 2025 pour les gravillons, calcaires et diorites laisse observer une hausse globale des prix par rapport au marché précédent, décomposée comme suit :

- Diorite : + 1,11 %
- Calcaire : + 0,96 %
- Gravillon : + 2,52 %

L'évolution du **coût de transport** des matériaux entre le marché 2021-2024 et le nouveau marché démarrant au 1^{er} janvier 2025 se décompose ainsi :

- Diorite : + 5,31 %
- Calcaire : - 1,38 %
- Gravillon : + 3,06 %

❖ **Les prix de revient des matériels** sont fonction de l'amortissement, du coût d'entretien et des carburants.

Les acquisitions récentes (et notamment le remplacement nécessaire de 3 PATA) font augmenter l'amortissement et impactent directement les prix de revient des matériels.

❖ **Le coût de la main d'œuvre** est lié à l'évolution de **7,7 %** de la masse salariale pour 2025, décomposée ainsi :

- | | | |
|---|----------|-----------------|
| ✓ Evolution mécanique des carrières et du régime indemnitaire : | + 2,46 % | } 5,93 % |
| ✓ Recrutements, apprentis et emplois intérimaires : | + 3,47 % | |
| ✓ Augmentation de la cotisation patronale maladie titulaire : | + 0,45 % | } 1,77 % |
| ✓ Augmentation de la cotisation patronale CNRACL : | + 1,32 % | |

En tenant compte de l'évolution actuelle de tous les facteurs évoqués ci-avant, les tarifs suivants peuvent être proposés en tenant compte de la valeur de **l'indice bitume à 200** :

Technique		Unité	Rappel Prix 2024 € HT (réf IB 190)	Proposition Prix 2025 € HT (réf IB 200)	évolution 2024-2025
Enduits réalisés en campagne annuelle	Enduit Monocouche Prégarillonné	M ²	2,70 €	2,90 €	7%
	Enduit Bicouche	M ²	4,02 €	4,20 €	4%
	Enduit bicouche prégravillonné	M ²	4,75 €	5,00 €	5%
Point à temps automatique réalisé en campagne annuelle		M ²	1,59 €	1,64 €	3%
Enrobeur projeteur		J	2 250,00 €	2 250,00 €	0%
		1/2J	1 175,00 €	1 265,00 €	7%

Monsieur le Président propose qu'au regard de la complexité à établir des tarifications en cette période de fluctuation des prix des matières premières, qu'il soit instauré également pour 2025, la mise en place d'une indexation des tarifs en fonction de l'indice « bitume », particulièrement volatile. Ainsi, pour les techniques de revêtement et point à temps automatique, il serait identifié un surplus tarifaire dans le cas où l'indice bitume serait à 250.

Monsieur le Président explique que ces dispositions permettraient de limiter l'impact de l'évolution de l'indice bitume en ne l'appliquant réellement qu'aux techniques utilisant beaucoup de bitume. Cela permettrait, en outre, à la collectivité de prévoir budgétairement la dépense et de solliciter les aides potentielles.

Monsieur le Président précise que les travaux ne seront facturés qu'à hauteur de la valeur de l'indice bitume du mois de la réalisation des travaux, et selon la formule portée sur la ligne de surplus tarifaire.

Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical sur la tarification et son indexation,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- D'accepter les tarifs 2025 présentés ci-avant selon la valeur de l'indice bitume inférieure ou égale à 200.
- De prévoir une indexation des tarifs dès lors où la valeur de l'indice bitume serait supérieure à 200.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,

Loïc GIRARD



Le secrétaire de séance,

M. *Nichel PELLETIER*